

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association</b>	<b>336</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4253-1 et suivants et D1511-30 et suivants,
- VU** l'article L442-17 du Code de l'Education,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

**ENTENDU** Antoine CHEREAU, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Carine MENAGE, Philippe BARRE, Isabelle LEROY, Isabelle MERAND, François PINTE

Après en avoir délibéré,

Caution d'emprunt Lycée Joseph ROUSSEL - Le Mans

**ACCORDE**

à l'Association du LP Joseph ROUSSEL - Le Mans la caution simple de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 50 % en capital plus intérêts, commissions, frais et accessoires du montant total maximal de 2 250 000 €, emprunté auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire, soit une quotité maximale garantie de 1 125 000 €,

**APPROUVE**

la convention et ses annexes figurant en annexe 1, ainsi que l'acte d'engagement à titre de garantie figurant en annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente ou un délégataire à signer toutes les pièces relatives au cautionnement notamment la convention liant la Région, l'Association du LP Joseph ROUSSEL - Le Mans et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne - Pays de Loire, figurant en annexe 1, et l'acte d'engagement à titre de garantie figurant en annexe 2,

**ACCORDE**

à l'Association du LP Joseph ROUSSEL - Le Mans la caution simple de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 50 % en capital plus intérêts, commissions, frais et accessoires du montant total maximal de 2 250 000 €, emprunté auprès du Crédit du Nord, soit une quotité maximale garantie de 1 125 000 €,

**APPROUVE**

la convention et ses annexes figurant en annexe 3, ainsi que l'acte d'engagement à titre de garantie figurant en annexe 4,

**AUTORISE**

la Présidente ou un délégataire à signer toutes les pièces relatives au cautionnement notamment la convention liant la Région, l'Association du LP Joseph ROUSSEL - Le Mans et du Crédit du Nord, figurant en annexe 3, et l'acte d'engagement à titre de garantie figurant en annexe 4.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire**

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs